Gemeng
Biissen

Administration communale de Bissen

Avis au public

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 20 septembre 2018, portant adoption de la **modification** du **projet d'aménagement particulier « Steekräitz II »,** présenté par le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bissen pour le compte de l'Administration communale de Bissen portant sur des fonds sis à Bissen , au lieu-dit « Steekräitz », relative à la construction de logements destinés à l'habitat, a été approuvée par la Ministre de l'Intérieur en date du 10 décembre 2018, réf. N° 18319/82C.

Le projet intégral est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Bissen, le 17 décembre 2018

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal, Le bourgmestre,

ADMINISTRATION COMMUNALE BISSEN

Administration communale de Bissen
1, rue des Moulins
L-7784 Bissen
www.bissen.lu
T (+352) 83 50 03 - 1
F (+352) 83 50 03 - 588
E commune@bissen.lu